

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom® XL Multiposition**



Date de révision: 20.04.2021  
Date de dernière parution: 26.03.2018

Version 6.0

Date d'impression 17.05.2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sika Boom® XL Multiposition

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Mousse polyuréthane

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika France S.A.S  
84 rue Edouard Vaillant  
93350 Le Bourget  
Téléphone : +33149928000  
Adresse e-mail de la per- : EHS@fr.sika.com  
sonne responsable de FDS

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA Tel.: 33 (0) 1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

||| Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.  
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom® XL Multiposition**



Date de révision: 20.04.2021  
Date de dernière parution: 26.03.2018

Version 6.0

Date d'impression 17.05.2021

P211 chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P251 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

**Stockage:**

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants**

| Nom Chimique                                                 | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro d'enregistrement                               | Classification     | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------|
| phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)                   | 13674-84-5<br>237-158-7<br>01-2119486772-26-XXXX (covered by EC 911-815-4) | Acute Tox. 4; H302 | >= 10 - < 20             |
| oxyde de 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle                         | 6425-39-4<br>229-194-7<br>01-2119969278-20-XXXX                            | Eye Irrit. 2; H319 | >= 5 - < 10              |
| propane                                                      | 74-98-6<br>200-827-9<br>01-2119486944-21-XXXX                              | Flam. Gas 1; H220  | >= 5 - < 10              |
| isobutane                                                    | 75-28-5<br>200-857-2<br>01-2119485395-27-XXXX                              | Flam. Gas 1; H220  | >= 5 - < 10              |
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : |                                                                            |                    |                          |
| diméthyl éther                                               | 115-10-6<br>204-065-8<br>01-2119472128-37-XXXX                             | Flam. Gas 1; H220  | >= 5 - < 10              |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom® XL Multiposition**



Date de révision: 20.04.2021  
Date de dernière parution: 26.03.2018

Version 6.0

Date d'impression 17.05.2021

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- |                                 |   |                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux               | : | S'éloigner de la zone dangereuse.<br>Consulter un médecin.<br>Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.                                                                      |
| En cas d'inhalation             | : | Amener la victime à l'air libre.                                                                                                                                                                   |
| En cas de contact avec la peau  | : | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Laver au savon avec une grande quantité d'eau.                                                                                   |
| En cas de contact avec les yeux | : | Enlever les lentilles de contact.<br>Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.                                      |
| En cas d'ingestion              | : | Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.<br>Se rincer la bouche à l'eau.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |   |                                                                                                               |
|-----------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes | : | Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. |
| Risques   | : | Aucun effet important ou danger critique connu.                                                               |

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |   |                                 |
|------------|---|---------------------------------|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---------------------------------|

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                  |   |                                                                                        |
|----------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés   | : | Pulvérisateur d'eau<br>Poudre sèche<br>Mousse<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit                                                                |

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |                                  |   |                                                     |
|----------------------------------|---|-----------------------------------------------------|
| Produits de combustion dangereux | : | On ne connaît aucun produit de combustion dangereux |
|----------------------------------|---|-----------------------------------------------------|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom® XL Multiposition**



Date de révision: 20.04.2021  
Date de dernière parution: 26.03.2018

Version 6.0

Date d'impression 17.05.2021

gereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Refusez l'accès aux personnes non protégées

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la

Pays FR 100000004881

4 / 13

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom® XL Multiposition**



Date de révision: 20.04.2021  
Date de dernière parution: 26.03.2018

Version 6.0

Date d'impression 17.05.2021

aires de stockage et les con-  
teneurs

lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C.  
Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après  
usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des  
objets chauffés au rouge. Conserver dans le conteneur d'ori-  
gine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien  
aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker  
conformément aux réglementations locales.

Pour en savoir plus sur la  
stabilité du stockage

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé  
selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                                                  | No.-CAS  | Type de valeur<br>(Type d'exposi-<br>tion) | Paramètres de<br>contrôle * | Base *     |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------|-----------------------------|------------|
| diméthyl éther                                                              | 115-10-6 | TWA                                        | 1.000 ppm<br>1.920 mg/m3    | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire: Indicatif                                       |          |                                            |                             |            |
|                                                                             |          | VME                                        | 1.000 ppm<br>1.920 mg/m3    | FR VLE     |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indica-<br>tives |          |                                            |                             |            |

\*Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de vali-  
dation de la Fiche de Données de Sécurité

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à  
l'EN166  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
- Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables  
(norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits  
chimiques.  
Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des  
projections:  
Gants en caoutchouc butyle/nitrile (> 0,1 mm)  
Les gants souillés devront être retirés.  
Pour une exposition permanente:  
Gants en Viton (0.4 mm)  
temps de protection >30 min.
- Protection de la peau et du  
corps : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon  
ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, panta-  
lon long).
- Protection respiratoire : Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équi-  
pement de protection respiratoire.  
Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé

Pays FR 100000004881

5 / 13

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom® XL Multiposition**



Date de révision: 20.04.2021  
Date de dernière parution: 26.03.2018

Version 6.0

Date d'impression 17.05.2021

sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.  
filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules  
A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm  
P1: Substance inerte; P2, P3: matières dangereuses  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                       |                                    |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Etat physique                                                         | : aérosol                          |
| Couleur                                                               | : Donnée non disponible            |
| Odeur                                                                 | : Donnée non disponible            |
| Seuil olfactif                                                        | : Donnée non disponible            |
| pH                                                                    | : Non applicable                   |
| Point/intervalle de fusion /<br>Point de congélation                  | : Donnée non disponible            |
| Point/intervalle d'ébullition                                         | : Donnée non disponible            |
| Point d'éclair                                                        | : Donnée non disponible            |
| Taux d'évaporation                                                    | : Donnée non disponible            |
| Inflammabilité (solide, gaz)                                          | : Aérosol extrêmement inflammable. |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Donnée non disponible            |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Donnée non disponible            |
| Pression de vapeur                                                    | : Donnée non disponible            |
| Densité de vapeur relative                                            | : Donnée non disponible            |
| Densité                                                               | : 0,9 g/cm <sup>3</sup>            |
| Solubilité(s)<br>Hydrosolubilité                                      | : Donnée non disponible            |
| Solubilité dans d'autres solvants                                     | : Donnée non disponible            |
| Coefficient de partage: n-                                            | : Donnée non disponible            |

Pays FR 100000004881

6 / 13

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom® XL Multiposition**



Date de révision: 20.04.2021  
Date de dernière parution: 26.03.2018

Version 6.0

Date d'impression 17.05.2021

|                                   |                         |
|-----------------------------------|-------------------------|
| octanol/eau                       |                         |
| Température d'auto-inflammabilité | : Donnée non disponible |
| Température de décomposition      | : Donnée non disponible |
| Viscosité                         |                         |
| Viscosité, dynamique              | : Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique            | : Donnée non disponible |
| Propriétés explosives             | : Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes            | : Donnée non disponible |

## 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom® XL Multiposition**



Date de révision: 20.04.2021  
Date de dernière parution: 26.03.2018

Version 6.0

Date d'impression 17.05.2021

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Donnée non disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom® XL Multiposition**



Date de révision: 20.04.2021  
Date de dernière parution: 26.03.2018

Version 6.0

Date d'impression 17.05.2021

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.  
Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit.  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.  
La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et canalisations.
- Le code européen des déchets : 16 05 04\* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
- Emballages contaminés : 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

- ADR : UN 1950  
IMDG : UN 1950  
IATA : UN 1950

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR : AÉROSOLS  
IMDG : AEROSOLS  
IATA : Aerosols, inflammable

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Pays FR 100000004881

9 / 13

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom® XL Multiposition**



Date de révision: 20.04.2021  
Date de dernière parution: 26.03.2018

Version 6.0

Date d'impression 17.05.2021

**ADR** : 2  
**IMDG** : 2.1  
**IATA** : 2.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Étiquettes : 2.1  
Code de restriction en tunnels : (D)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 2.1  
EmS Code : F-D, S-U

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**  
Polluant marin : non

**IATA (Passager)**  
Dangereux pour l'environnement : non

**IATA (Cargo)**  
Dangereux pour l'environnement : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom® XL Multiposition**



Date de révision: 20.04.2021  
Date de dernière parution: 26.03.2018

Version 6.0

Date d'impression 17.05.2021

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

|                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) | : Non applicable                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs                                                                         | : Non applicable                                                                                                                                                                                                                                                               |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).                                                                                    | : Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).                                                                                                                                                                                                                            |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)                                                                                                                             | : Non applicable                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone                                                                                                      | : Non applicable                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants                                                                                                                    | : Non applicable                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux                                                    | : Non applicable                                                                                                                                                                                                                                                               |
| REACH Information:                                                                                                                                                                            | Toutes les substances contenues dans nos produits sont : <ul style="list-style-type: none"><li>- enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou</li><li>- enregistrées par nous, et/ou</li><li>- exclues du règlement, et/ou</li><li>- exemptées d'enregistrement</li></ul> |

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P3b

AÉROSOLS INFLAMMABLES

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 24 %

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 24 %

Maladies Professionnelles : 34, 62  
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4321  
protection de l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom® XL Multiposition**



Date de révision: 20.04.2021  
Date de dernière parution: 26.03.2018

Version 6.0

Date d'impression 17.05.2021

|| (Code de l'environnement  
R511-9)

**Autres réglementations:**  
75/324/CEE

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Gas : Gaz inflammables  
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)  
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS : Chemical Abstracts Service  
DNEL : Derived no-effect level  
EC50 : Half maximal effective concentration  
GHS : Globally Harmonized System  
IATA : International Air Transport Association  
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  
LD50 : Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)  
LC50 : Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)  
MARPOL : International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978  
OEL : Occupational Exposure Limit  
PBT : Persistent, bioaccumulative and toxic  
PNEC : Predicted no effect concentration  
REACH : Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency  
SVHC : Substances of Very High Concern

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Sika Boom® XL Multiposition**



Date de révision: 20.04.2021

Version 6.0

Date d'impression 17.05.2021

Date de dernière parution: 26.03.2018

---

vPvB : Very persistent and very bioaccumulative

**Information supplémentaire**

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.



Modifications par rapport à la version précédente !

FR / FR